

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°
01/FM/BRA/24 DU 22 JANVIER 2024 POUR LA LOCATION VEHICULE (S)**

FINANCEMENT: BUDGET FONDATION FAIRMED 2024

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°
01/FM/BRA/24 DU 22 JANVIER 2024 POUR LA LOCATION VEHICULE (S)**

Pièce N°1: AVIS D'APPEL D'OFFRES – AAO

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRE

Le Coordonnateur pays de la FONDATION FAIRMED au Cameroun porte la publication d'un Appel d'Offres national restreint ouvert pour la sélection d'un prestataire pour la location vehicule (s) au titre de l'exercice 2024.

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

La prestation à exécuter dans le cadre du présent Appel d'Offres national restreint, concerne la prestation d'un service de location de vehicule (s) pour les activités terrain de la Fondation FAIRMED au Cameroun.

3- PARTICIPATION

La participation au présent Appel d'Offres national restreint est ouverte à égalité de conditions aux sociétés spécialisées dans les services de location des véhicules installées dans la ville de Yaoundé et ses environs.

4- DUREE DU CONTRAT

La période de couverture va de la date de signature du contrat jusqu'au 31 décembre 2024 avec possibilité de renouvellement.

5- CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres pourra être consulté aux horaires suivantes (08h00 -12h30 et 14h-16h) au Secrétariat du Bureau FAIRMED Cameroun, à Yaoundé sis nouvelle route Omnisport, entrée SODEPA dès diffusion du présent avis.

6- ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Secrétariat du Bureau FAIRMED Cameroun, à Yaoundé sis à la nouvelle route Omnisport, entrée **SODEPA** ou **CERDOTOLA** téléphone (+237) 222.20.97.49

7- DELAI DE RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en trois (03) exemplaires dont un (1) Original et deux (02) copies devront parvenir au secrétariat de la Fondation FAIRMED au plus tard le **2 février 2024** à **12 heures** précises.

8- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES:

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Fondation FAIRMED aux adresses emails suivantes : kuwongjoseph@fairmed.cm
avec en Cc ferdinandmou@fairmed.cm

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°
01/FM/BRA/24 DU 22 JANVIER 2024 POUR LA LOCATION VEHICULE (S)**

Pièce N°2: REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES - RGAO

| | |
|-----------|--|
| Article 1 | Portée de la soumission |
| Article 2 | Fraude et corruption |
| Article 3 | Abus et exploitation sexuels |
| Article 4 | Candidats admis à concourir |
| Article 5 | Qualification des soumissionnaires |
| Article 6 | Caractère confidentiel de la procédure |
| Article 7 | Correction des erreurs |

Article 1: Portée de la soumission

Le Coordonnateur pays de la FONDATION FAIRMED au Cameroun porte la publication d'un Appel d'Offres national restreint ouvert pour la sélection d'un prestataire pour la location de véhicule (s) au titre de l'exercice 2024.

La période de couverture va de la date de signature du contrat jusqu'au 31 décembre 2024 avec possibilité de renouvellement.

Article 2: Fraude et corruption

La Fondation FAIRMED exige des soumissionnaires, qu'ils signent et respectent les règles d'éthiques professionnelles les plus strictes durant la passation et l'exécution de ce marché. En vertu de ce principe, la FONDATION FAIRMED:

a) Définit, aux fins de cette clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante:

- Un consultant est coupable de corruption lorsqu'il offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent au cours de l'attribution ou l'exécution d'un marché.

- Se livre à des "manœuvres frauduleuses" qui déforment ou dénaturent les faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ;

- "Pratiques collusoires" désignent toute forme d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que la FONDATION FAIRMED en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence.

- "Pratique coercitive" désigne toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menace à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou l'exercice du marché.

b) Rejettera une proposition d'attribution s'il détermine que l'attributaire proposé est, ou en connivence avec un staff de l'organisation ou directement ou l'intermédiaire d'un agent, coupable de corruption ou s'est livré à, des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusoires ou coercitives pour l'attribution de ce marché.

Article 3: Prévention de l'exploitation, l'abus, le harcèlement sexuel (PEAHS)

La FONDATION FAIRMED s'engage en permanence pour l'égalité des sexes et pour mettre fin à la discrimination sexuelle au sein de l'organisation, des communautés cibles, des partenaires et des prestataires. FAIRMED considère la **PEAHS** comme un thème primordial dans chaque programme et projet. L'un des principaux objectifs de l'organisation est d'assurer l'égalité des droits et le développement durable des personnes marginalisées. FAIRMED exige des soumissionnaires le strict respect du Règlement sur la prévention de

l'exploitation, l'abus et le harcèlement sexuel. Au besoin, FAIRMED conduira des enquêtes de moralité.

Article 4: Candidats admis à concourir

L'Appel d'Offre s'adresse aux sociétés de location véhicules installées a Yaounde.

Article 5: Qualification du soumissionnaire

La commission d'analyse s'assurera que le Soumissionnaire retenu pour avoir soumis l'offre substantiellement conforme aux dispositions du dossier d'appel d'offres, satisfait aux critères de qualifications dans le dossier de cet appel d'offre. Il est essentiel d'éviter tout arbitraire dans la détermination de la qualification.

Article 6: Caractère confidentiel de la procédure

6.1 Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, à la vérification de la qualification des soumissionnaires, et à la recommandation d'attribution du marché ne sera donnée aux soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du marché n'aura pas été rendue publique.

6.2 Toute tentative faite par le soumissionnaire pour influencer la commission dans l'évaluation des offres ou tout Agent de la FONDATION FAIRMED Cameroun dans la décision d'attribution doit entraîner le rejet de son offre.

6.3. Nonobstant les dispositions de l'alinéa 5.2, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché, si un soumissionnaire souhaite entrer en contact avec la FONDATION FAIRMED pour les motifs ayant trait à son offre, il devra le faire par écrit.

Article 7 : Correction des erreurs

7.1 La sous-commission d'analyse vérifiera les offres reconnues conformes pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres pour rectifier les erreurs de calcul éventuelles. La sous-commission d'analyse corrigera les erreurs de la façon suivante :

- a. S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé, à moins que, de l'avis de la sous-commission d'analyse, la virgule des décimales du prix unitaire soit manifestement mal placée, auquel cas le total indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé.
- b. Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous-totaux n'est pas exact, ces derniers feront foi et le total sera corrigé.
- c. S'il y'a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi, à moins que le montant soit lié à une erreur arithmétique par le sous-détail

dudit prix, auquel cas le montant en chiffres prévaudra sous réserve des alinéas (a) et (b) ci-dessus.

7.2. Le montant figurant dans la soumission sera corrigé par la sous-commission d'analyse, conformément à la procédure de correction d'erreurs susmentionnées et, avec la confirmation du Soumissionnaire, ledit montant sera réputé l'engager.

7.3. Si le soumissionnaire ayant présenté l'offre évaluée la mieux-disante, n'accepte pas les corrections apportées, son offre sera écartée

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°
01/FM/BRA/24 DU 22 JANVIER POUR LA LOCATION VEHICULE (S)**

PIECE N°3: REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES-RPAO

SOMMAIRE RPAO

- Article 1 : Objet de l'Appel d'Offre
- Article 2 : Financement
- Article 3 : Délai d'exécution
- Article 4 : Pièces constitutives du dossier d'Appel d'Offres
- Article 5 : Conditions générales Article
- Article 6 : Cautionnement
- Article 7 : Mode de présentation et remise des offres
- Article 8 : Recevabilité des offres Article
- 9 : Date d'ouverture des offres Article 10
- : Durée de validités des offres
- Article 11 : Ouverture des plis et évaluation des offres
- Article 12 : Attribution du marché
- Article 13 : Notification de l'attribution, du marché
- Article 14 : Procédure de passation

ARTICLE 1 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent Appel d'Offres a pour objet la sélection d'un prestataire pour la prestation d'un service de location véhicule (s) pour pour les activités terrain de FAIRMED au Cameroun.

L'Appel d'Offre s'adresse aux sociétés de location de véhicules installées dans la ville de Yaoundé et ses environs.

ARTICLE 2 : FINANCEMENT

Les prestations objet du présent appel d'offres sont financées par le budget de la **FONDATION FAIRMED**, exercice budgétaire 2024

ARTICLE 3 : DÉLAIS D'EXÉCUTION

Le délai d'exécution va de la date de signature du contrat jusqu'au 31 décembre 2024 avec *possibilité de renouvellement*.

ARTICLE 4 : PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Les pièces constitutives du présent appel d'offres sont :

1. L'avis d'Appel d'Offres,
2. Le Règlement Général de l'Appel d'Offre (RGAO) ;
3. Le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) ;
4. Les termes de Références ;
5. Le détail quantitatif et estimatif.

ARTICLE 5 : CONDITIONS GÉNÉRALES

- Toutes les pièces remises par le soumissionnaire, à quelque titre que ce soit, en application de la présente consultation devront être établies exclusivement :
 - o En langue française ou anglaise;
 - o En exprimant tous les prix en francs CFA.
- Le Coordonnateur pays de la Fondation FAIRMED pourra proroger la date limite de réception des offres mentionnée sur l'Avis d'Appel d'Offres, en publiant un rectificatif.
- **Toute offre remise après la date limite de réception sera irrecevable.**
- Aucune offre déposée avant la date limite ne pourra être ni retirée ni modifiée.
- La durée de validité des offres est de trente (30) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.
- Le montant de l'offre sera fait sur la base de la parfaite connaissance des droits, impôts et taxes en vigueur en République du Cameroun et applicables aux Marchés Publics; il fera apparaître le montant hors taxes (HT).

- Toutes les modifications sur le DAO seront communiquées à tous les soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres et la date d'ouverture des plis sera modifiée en conséquence.

Article 6: CAUTIONNEMENTS

Non-applicable

Article 7: MODE DE PRÉSENTATION ET REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en trois (03) exemplaires dont un (01) original et deux (02) copies, devra parvenir sous pli fermé au Secrétariat du Bureau FAIRMED sis à l'adresse susmentionnée, au plus tard le **2/02/2024** à 12 heures précises. Elles seront contenues dans trois enveloppes fermées et scellées, comprenant dans l'ordre suivant :

Enveloppe: A-Pièces administratives.

- Une déclaration indiquant l'intention de soumissionner, précisant l'identité du représentant de l'Entreprise soumissionnaire, la raison sociale, la boîte postale et la localisation géographique du siège social;
- Une copie de la carte de contribuable (Attestation d'immatriculation unique) légalisée ;
- Une copie conforme à l'original de l'attestation de non-redevance aux impôts l'exercice budgétaire 2023;
- Une copie certifiée conforme à l'original du registre de commerce.
- Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire ;
- Une attestation et plan de localisation ;

NB: Toutes les pièces énumérées ci-dessus devront être présentées en version originale ou en copies certifiées conformes, signées et datées de moins de trois mois par l'autorité compétente des administrations concernées.

Enveloppe B: Offre technique

- Note technique datée et signée renseignant sur:

B.1: Une brève description du soumissionnaire et un aperçu de son expérience dans le domaine de location véhicules.

- ✓ Cinq copies des contrats ou des Marchés similaires (première et dernière pages) conclus au cours des cinq dernières années, accompagnés des attestations de satisfécit ou de procès-verbaux de réception ;
- ✓ Expérience dans les structures gouvernementales, organismes internationaux....

B.2: Les moyens en matériels (véhicule) et personnel qualifié (les chauffeurs). Voir le TDR en annexe.

B.3: Toutes observations ou suggestions sur les prestations dans le cadre d'une gestion personnalisée, que le soumissionnaire se propose de fournir;

NB: L'offre technique ne doit comporter aucune information financière.

Enveloppe C: Offre financière

La proposition financière contiendra les pièces ci-après:

C.1: Lettre de soumission de la proposition financière

C.2: Cadre du bordereau des prix unitaires

C.3: Cadre du détail du devis estimative

Le soumissionnaire proposera un modèle de présentation cohérente avec son offre.

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT
N° 01/FM/BRA/24 DU 22 JANVIER 2024 POUR LA
LOCATION VEHICULE (S) "**

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

Le prestataire devra également lors de la séance d'ouverture des offres se présenter avec une version électronique PDF de l'offre technique.

Article 8 : RECEVABILITÉ DES OFFRES.

Les offres parvenues après les dates et heures limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non-conforme aux prescriptions du présent Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

Toute offre produite en nombre insuffisant ou uniquement en copies sera déclarée irrecevable et rejetée par la Commission des Marchés.

Article 9 : DATE D'OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en une phase au bureau de la Fondation FAIRMED Yaoundé le **6 février 2024 à 9h** heures précises par le comité d'analyse des offres administrative, technique et financière mis en place par le coordonnateur pays et en présence des soumissionnaires qui voudront participer à l'exercice.

**Article 10: DUREE DE VALIDITE DES
L'OFFRES**

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant soixante (60) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.:

Article 11 : OUVERTURE DES PLIS ET ÉVALUATION DES OFFRES

I. Evaluation de la conformité

Les plis seront ouverts, en présence des soumissionnaires qui voudront participer à l'exercice à date, heure et lieu précisés dans le Dossier d'Appel d'Offres.

A) Examen de la conformité des pièces administratives (Envelopp A)

B) Le système d'évaluation des offres est la notation binaire (OUI / NON).

N.B.: Le soumissionnaire remplissant les critères de qualification et **n'ayant pas obtenu 100%** de « oui » à ce stade sera éliminé.

Les Offres seront évaluées sur la base de l'« offre la moins disante, administrativement conforme et techniquement la plus conforme.

La sous-commission d'évaluation se basera sur les données techniques et financières de/des soumissionnaires retenu(s) afin de déterminer à qui reviendrait l'attribution du marché.

B) Examen de la conformité des offres techniques (Enveloppe B)

Le système d'évaluation des offres techniques est la notation binaire (OUI / NON).

Suivants les critères ci-après:

✓ **Critères éliminatoires :**

- 1- Fausses déclarations, falsification des documents ou substitution.
- 2- Dossier administratif non conforme après un délai de 48 heures accordé dès l'ouverture des plis ;
- 3- Absence d'agrément d'exercer dans la location véhicules ;

✓ **Critères essentiels :**

L'évaluation des offres techniques se fera sur la base d'une grille binaire indiquée dans le TDR en annexe.

NB. Le score minimum technique requis est de 30/40. Et seules les offres financières des soumissionnaires ayant atteint ce seuil seront analysées

C) Evaluation de l'offre financière (Enveloppe C)

Pendant l'évaluation, le montant final de l'offre proposée sera arrêté comme suit:

- Lorsqu'il y a une différence entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fera foi;
- Lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi, à moins qu'il soit estimé qu'il s'agit d'une erreur grossière de virgule dans le prix unitaire, auquel cas le prix total tel qu'il est présenté fera foi et le prix unitaire corrigé ;
- L'offre dans laquelle le soumissionnaire n'aura pas indiqué le prix en toutes lettres sera purement et simplement rejetée ;

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la mieux disante, c'est-à-dire l'offre ayant obtenu la meilleure note technico-financière et jugée conforme au dossier de consultation.

Article 12 ATTRIBUTION DU MARCHE

Le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les conditions suivantes :

- L'offre est conforme au Dossier d'Appel d'Offres ;
- Le soumissionnaire est qualifié suivant les dispositions de l'article 8 ci-dessus.
- L'offre la mieux-disante sera choisie parmi celles ayant obtenu le meilleur résultat parmi les soumissionnaires (Note technique pondérée + note financière pondérée)
- L'offre remplira au mieux les conditions techniques et financières (rapport qualité/prix) requises, en définitive l'offre la mieux-disante devra satisfaire les critères de compétence et qualité recherchés par la Fondation FAIRMED pour être retenue.

NB: Au cas où deux soumissionnaires ont la même note finale, le marché sera attribué au celui qui aura l'offre financière la moins-disante.

Article 13: NOTIFICATION DE L'ATTRIBUTION DU MARCHE

- Le Coordonnateur pays de la Fondation FAIRMED au Cameroun notifiera l'adjudication du Marché au soumissionnaire. Cette notification indiquera le montant arrêté au titre de l'exécution de la prestation.
- Dès que l'adjudicataire aura accepté toutes les conditions de l'adjudication, le Représentant informera les autres soumissionnaires que leurs offres n'ont pas été retenues.

Article 14: PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE

- Le contrat résultant du présent Marché sera préparé, passé et exécuté selon les règles et procédures définies de la Fondation FAIRMED.
- Le fournisseur retenu en recevra notification par email. Il devra, dans les cinq (05) jours qui suivent, remplir toutes les formalités relatives à l'exécution du contrat.
- Dans le cas où le prestataire n'aura pas rempli ces obligations, le choix de celui-ci pourra être annulé sans aucun recours, et la Commission pourra proposer un nouvel adjudicataire suivant le même processus.

TERMES DE RÉFÉRENCE.

ARRANGEMENT POUR LES SERVICES DE LOCATION PÉRIODIQUE DE VOITURES.

CONTEXTE :

La Fondation FAIRMED met en œuvre ses activités de programme dans certains districts sanitaires du Cameroun. Il s'agit notamment des districts sanitaires d'Abong Mbang, de Bafia, de Malentouen et de Yoko. Cela nécessite un déploiement périodique du personnel et des partenaires de mise en œuvre sur le terrain (y compris dans les localités environnantes des districts sanitaires concernés). Le nombre de véhicules dans sa flotte ne lui permet parfois pas d'assurer et de fournir un transport et un déploiement adéquats de tout son personnel et de ses partenaires de mise en œuvre sur le terrain.

Ainsi, FAIRMED Cameroun envisage de conclure un accord avec un fournisseur pour la fourniture périodique de services de location de véhicules (y compris le chauffeur et son entretien) pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2024 à compter de la date de signature d'un accord, renouvelable pour une année supplémentaire en fonction du prix du marché, des besoins du bureau et de la performance satisfaisante du fournisseur.

OBJECTIF:

L'objectif principal est de conclure un accord avec un prestataire de services de location de voitures pour la mise à disposition de véhicule(s) et de chauffeur(s) en fonction des besoins pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2024 à compter de la date de signature d'un accord, renouvelable pour une année supplémentaire en fonction du prix du marché, des besoins du bureau et de la performance satisfaisante du fournisseur.

RÉSULTATS ATTENDUS ET ÉTENDUE DES TRAVAUX:

Le prestataire de services sélectionné fournira, en fonction des besoins de FAIRMED, les services de location de voitures décrits dans le présent cahier des charges au prix convenu après la conclusion du contrat. Le service doit couvrir tous les besoins du bureau national de FAIRMED au Cameroun, y compris, mais sans s'y limiter, les bureaux de FAIRMED dans différentes localités du Cameroun.

Le prestataire de services doit employer une main d'œuvre qualifiée et formée pour fournir les services et la gestion des services pour FAIRMED.

La société doit répondre dans un bref délai de 07h00 à 17h00, sept jours par semaine.

a) Le prestataire de services doit exécuter les services conformément aux exigences pertinentes des règles de sécurité standard ainsi qu'à toutes les lois et réglementations

applicables de la République du Cameroun. Le prestataire de services est responsable de toutes les mesures de sécurité requises pour les services.

b) Le prestataire de services doit garantir que tous les véhicules fournis dans le cadre du contrat sont immatriculés auprès du ministère camerounais des transports et des services connexes, à ses frais et dépens exclusifs.

c) Il est responsable des infractions au code de la route commises par le véhicule loué et son conducteur.

d) Les modèles de véhicules requis et acceptables dans le cadre du contrat sont ayant un bon état certifié par une visite technique valide.

e) Le prestataire de services doit être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile en cours de validité pour les véhicules, les passagers et les tiers.

f) Le véhicule fourni doit être adapté à toutes les saisons (quatre roues motrices).

g) Le véhicule doit avoir la capacité pour un minimum de cinq personnes (y compris le conducteur) avec suffisamment d'espace pour les bagages.

h) Le véhicule loué doit, au minimum, être équipé de:

- Une roue de secours, les accessoires nécessaires (clé, cric, etc.)
- Une trousse de premiers secours de type et de capacité appropriés
- Ceintures de sécurité abdominales et épaulières opérationnelles pour les passagers du siège le plus avancé, et ceintures abdominales pour tous les autres passagers. Le contractant doit toujours maintenir les ceintures de sécurité en état de marche.
- Extincteur
- Triangle d'urgence/accident.

QUALIFICATIONS.

Le prestataire de services doit posséder les qualifications, les critères et l'expérience indiqués ci-dessous.

Exigences et qualifications des chauffeurs:

Les chauffeurs employés par le prestataire de services doivent être formés, pleinement qualifiés et physiquement aptes à exercer leurs fonctions. À tout moment, les chauffeurs doivent respecter des normes de comportement professionnel acceptables. Un comportement inacceptable comprend le harcèlement ou la discrimination fondée sur la race, les croyances, la couleur, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle ou l'origine nationale. En outre, tous les conducteurs doivent adopter une attitude orientée vers le client et fournir un service professionnel et poli à tous les utilisateurs des véhicules.

} Le prestataire de services doit disposer de politiques et de procédures écrites concernant les qualifications, la formation, les tests de dépistage de drogues et les tâches des employés pour tous les conducteurs. Le prestataire de services établit et maintient une politique de contrôle de la présence de substances contrôlées et d'alcool chez les conducteurs. En outre, la politique doit inclure une procédure de contrôle des conducteurs qui ont été impliqués dans un accident.

} Tous les chauffeurs doivent, être bilingue (français et anglaise) et connaître les lieux essentiels dans les villes principales.

} Le prestataire de services doit s'assurer que tous les chauffeurs portent un uniforme/badge d'identification qui affiche le nom du prestataire de services, le nom de l'employé et la photo de l'employé.

Tous les conducteurs des véhicules doivent avoir au moins deux ans d'expérience dans la conduite de véhicules commerciaux de transport de passagers et satisfaire à toutes les normes minimales requises par la législation camerounaise.

} Le prestataire de services doit s'assurer que les conducteurs sont en possession de titres et de permis de conduire valides pendant la conduite du (des) véhicule(s) loué(s).

} Le conducteur doit aider les personnes transportées à monter et à descendre du véhicule loué si nécessaire.

} Tous les conducteurs doivent être en mesure d'utiliser la trousse de premiers secours disponible dans le véhicule.

PROCESSUS ET MÉTHODES D'ÉVALUATION :

La proposition technique est évaluée sur la base de sa capacité à répondre à l'appel d'offres.

| Points d'évaluation des propositions techniques et financières | |
|--|-----------|
| Réputation de l'entreprise | 15 points |

| | | |
|-----|--|-----------|
| 1.1 | Compréhension des exigences de FAIRMED et soumission d'une proposition complète. | |
| | Preuve de la propriété d'au moins trois véhicules (y compris des photos) | |
| 1.2 | Expérience professionnelle. | 5points |
| | Preuve d'expérience de travail avec des organisations internationales. | |
| 1.3 | Capacité de l'entreprise : | 5points |
| | Preuve que l'entreprise dispose d'un nombre suffisant de chauffeurs qualifiés et expérimentés. (Contrat de service avec au moins trois chauffeurs). Inclure le une copie de permis de conduite et le curriculum vitae. | |
| 1.4 | Offre financière. | 50 points |
| | - Frais de location journaliers. | |
| | - Entretien (indemnités journalières, logement, communication, etc.) pour le chauffeur. | |
| | - Carburant / lavage de voiture / frais de péage, etc | |

Bureau Régional pour l'Afrique
B.P. 5807 Yaoundé ; Tel. 2 22 20 97 49 / 682 35 58 07
E-mail : info.brf@fairmed.cm; Web site : www.fairmed.cm

